



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AOÛT 2015

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 10 août 2015 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Étaient présents aux délibérations Messieurs les conseillers et Madame la conseillère :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté | 4- |
| 2- Vanessa Daigle | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais |

Madame Dannie Mercier est absente.

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence, la séance commença à 20:00 heures.

NO-15-104

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR ROCK CÔTÉ

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 10 août 2015 que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Rénovation extérieure de l'édifice municipal
5. Acceptation de la soumission pour l'entretien des chemins d'hiver 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018
6. Déneigement et sablage du stationnement municipal (Édifice, chalet et de la cour de la station de pompage pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RESOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a demandé des prix le 7 juillet 2015 suite à une demande d'appel d'offres public pour l'entretien des chemins d'hiver;

Attendu que le contrat d'entretien des chemins d'hiver est pour une période de trois ans soit 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018;

Attendu qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission le 6 août 2015, au terme de la période de réception des soumissions;

Pour ces raisons, et après analyse, vérification, les membres de ce conseil acceptent la seule soumission conforme reçue soit Germain Daigle Excavation Enr. au montant de 438 743.88\$ incluant les taxes, pour le déneigement des chemins d'hiver de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, pour les saisons 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018, telles que ci-après décrites :

Année 2015-2016 : 29.83km	4 180.00\$ avant taxes
Année 2016-2017 : 29.83km	4 263.60\$ avant taxes
Année 2017-2018 : 29.83km	4 348.87\$ avant taxes

Année 2015-2016 : 29.83 km:	124 689.40\$ avant taxes
Année 2016-2017 : 29.83 km:	127 183.18\$ avant taxes
Année 2017-2018 : 29.83 km:	129 726.79\$ avant taxes

Total des 3 années :	381 599.37\$ avant taxes
	438 743.88\$ incluant les taxes

Chèque visé : 43 874.39\$

Germain Daigle Excavation Enr. ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner l'entretien des chemins d'hiver à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTE

NO-15-109

**DÉNEIGEMENT ET SABLAGE
DU STATIONNEMENT
MUNICIPAL (ÉDIFICE- CHALET)
ET DE LA COUR DE LA
LA STATION DE POMPAGE POUR
LES SAISONS 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que monsieur Étienne Turcotte effectue le déneigement et le sablage de la cour municipale et du chalet des sports ainsi que la cour de la station de pompage pour les trois prochaines années soit les hivers 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018.

Le pelletage et le sablage des 4 portes principales, de la porte de la bibliothèque, et le pelletage seulement de la rampe extérieure du chalet des sports.

2015-2016	2 350\$
2016-2017	2 410\$
2017-2018	2 470\$

Les prix contiennent une indexation de 2.5% par an

La durée de la présente entente s'étend de la première neige à l'automne à la dernière neige du printemps pour les années mentionnées ci-hauts. Le paiement se fera en trois versements soit le 1^{er} janvier, 1^{er} mars et le 1^{er} mai.

Tous devront être déneigés en tout temps pour que les utilisateurs aient accès aisément et facilement.

Monsieur Étienne Turcotte ne pourra s'associer à aucun autre entrepreneur ni plusieurs autres, ni donner le déneigement dudit stationnement et de ladite cour à sous-contrat, sans l'autorisation de la municipalité.

ADOPTE

NO-15-110

**AUGMENTATION DU
TAUX HORAIRE-MONITRICES
AIDE-INSPECTEUR**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de majorer le taux horaire pour les monitrices et l'aide-inspecteur selon le taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistique Canada pour l'exercice précédent.

Les rémunérations sont indexées à la hausse rétroactive au 25 juin de chaque année incluant 2015

ADOPTE

NO-15-111

**NOMINATION D'UN MAIRE
SUPPLÉANT**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYE PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la nomination de Solanges Thibault, comme mairesse suppléante, pour les mois de septembre, octobre et novembre.

Selon l'article 210.24 de la Loi sur l'Organisation territoriale, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir de la mairesse, ou de vacance de son poste, le maire suppléant peut remplacer celle-ci pour siéger aux réunions prévues au Conseil des maires.

Madame Solanges Thibault pourra la remplacer s'il y a lieu pour les mois de septembre, octobre, et novembre 2015.

ADOPTE

NO-15-112

**COLLOQUE ANNUEL-
ADMQ**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ

APPUYE PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que la directrice générale assiste au colloque annuel de zone qui se tiendra le 10 septembre 2015 au Manoir du Lac William, 3180, Rue Principale, Saint-Ferdinand, au montant de 100.00\$ tous frais payés par la municipalité.

ADOPTE

NO-15-113

**GESTION DE L'OFFRE-
DEMANDE D'APPUI**

Considérant que 131 exploitations laitières et 4 exploitations avicoles sont en opération sur le territoire de la MRC des Appalaches, procurant des revenus agricoles de 30 M\$, soit plus de 38 % de l'ensemble des revenus agricoles de la MRC;

Considérant que ce type d'agriculture sous gestion de l'offre favorise une occupation dynamique du territoire et génère une activité économique et des revenus de taxes intéressants dans la MRC des Appalaches;

Considérant que les négociations du Partenariat Transpacifique (PTP) sont actuellement en cours entre le Canada et onze autres pays;

Considérant qu'une entente est imminente et que les pressions sont fortes afin que le Canada donne un plus grand accès à ses marchés sous gestion de l'offre;

Considérant que le gouvernement canadien a déjà concédé, en 2013, un accès à 17 700 tonnes supplémentaires de fromages européens, dans le cadre de l'entente de l'AECG, malgré sa promesse de protéger la gestion de l'offre de ses trois piliers (contrôle des importations, planification de la production et prix aux producteurs);

Considérant que le gouvernement canadien fait déjà mention de possibilité de compensations avant même la signature de l'entente du PTP, laissant entrevoir qu'il pourrait accorder un plus grand accès aux produits étrangers;

Considérant que le système canadien de gestion de l'offre est l'un des plus équitables dans le monde et que les consommateurs canadiens ne seraient pas gagnants, advenant que des entreprises agricoles et agroalimentaires soient fragilisées et disparaissent éventuellement;

Considérant l'importance de mobiliser l'ensemble des acteurs économiques du milieu, afin de conserver la gestion de l'offre dans son intégralité, sans donner d'accès supplémentaires à notre marché;

En conséquence, il est proposé par ROCK CÔTÉ

Appuyé par JEAN-MARIE RODRIGUE

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tout comme la MRC des Appalaches appuie l'UPA dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral et de ses représentants, afin de maintenir le système de gestion de l'offre intégrale en n'accordant aucun accès supplémentaire aux marchés canadiens sous gestion de l'offre dans le cadre d'une entente du PTP.

ADOPTE

NO-15-114

CORRESPONDANCE

Lettre reçue le 13 juillet 2015 de la sécurité incendie de la Ville de Thetford Mines, mentionnant que des visites de prévention à domicile Risques 1 et 2 pour l'année 2015 se feront de 13h à 16h, au rythme de plus ou moins trois visites à l'heure, à partir du mois de juillet 2015.

Une tentative de visite doit être faite à chacun des bâtiments identifiés. Selon notre expérience, nous réussissons à visiter plus ou moins 50% des bâtiments lors de notre première visite. Une deuxième et dernière tentative sera faite dans les bâtiments n'ayant

